Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Calcul d'une part de succession

Par Jessica62

J'expose mon cas. Mon père est décédé laissant un conjoint survivant. Pour ce qui est des enfants, il y moi et mon frère issus de la première union de mon père. Et il y a un demi frère issus de la seconde union de mon père.Nous sommes donc 3.

Il y a un testament.

Mon père a fait de ses 2 garçons ses légataires universels et leur a réservé également la quotité disponible. En effet, dans sa logique une fille a son mari pour subvenir à ses besoins.

L'avocat me dit que je vais recevoir 1/3 de 3/4 soit 25 pourcent.
Le notaire lui me dit que je vais recevoir 1/4 de 3/4 soit 18,75 pourcent.

Qui a raison ? Merci de vos lumières.

Par ESP

Bonsoir
Pour moi, vous recevrez votre réserve héréditaire, soit 25%.
Oui frères recevant chacun 37,5%.